La Fabrique d'Eglise Notre Dame (1810-1986)

La Constitution d'une Fabrique d'Eglise à Cheratte

Conformément au Code Napoléonien , une Fabrique d'Eglise a remplacé l'ancien Conseil des Tenants , qui représentait les divers pouvoirs locaux vis-à-vis de l'Eglise .
Ce Conseil des Tenants était composé de plusieurs personnes (7 à 9) , comprenant souvent , notamment à Cheratte , les membres de la famille des seigneurs locaux , les Saroléa , ainsi que plusieurs membres de la communauté chrétienne du lieu . Ils prenaient les décisions importantes soumises par le curé du lieu .

A Cheratte , le Baron Casimir de Saroléa , au titre de maire de la commune de Cheratte , rédige le Procès Verbal d'installation du premier Conseil de Fabrique à Cheratte . Il est établi dans un registre du 1er septembre 1793 , Département de Herve , Bureau de Cheratte , Recette 1794 , registre officiel datant du Régime Français .

L'ouverture du Registre porte la date du 22 .12.1810 , et est signé par le Maire de Cheratte Casimir de Saroléa . La page comprend le sceau impérial de la Commune de Cheratte , département de l'Ourte , Mairie et succursale de Cheratte .

L'Installation du Conseil de Fabrique est signé par le même Casimir de Saroléa , comme maire , et par l'abbé Gaspar Mathey , curé desservant la succursale de Cheratte . Il porte la date du 23.12.1810 .
Par Senatus Consulte du 28 floréal an 10 , il est décidé que les membres du Conseil de Fabrique de Cheratte sont :
Clément DOZOT , trésorier du Conseil et marguillier , et Jean Pierre DOUTREWE , nommés par le Préfet, Pierre DUPONT , Casimir Joseph SEGERS, secrétaire du Conseil et marguillier, et Jean François SALPETIER , Président du Conseil et marguillier . Les trois sont nommés par le Vicaire Général de Liège , en l'absence d'un Evêque nommé (sede vacante) .

Le premier travail confié à Clément Dozot est de faire l'inventaire du Sommier des Titres (relevé des donations faites à l'église), établir des registres, vérifier les papiers et documents , bref de rédiger le « Mémorial administratif » .

Le travail de la Fabrique d'église

Le 12.4.1813 , Jean François Salpetier et Casimir Joseph Ségers étant décédés , il faut les remplacer . Sont élus Jean Pierre BUDIN comme Président et marguillier , Pierre Joseph DUPONT comme marguillier et Jean Joseph BAYARD comme secrétaire .

Le 18.2.1820 , Jean Joseph Bayard , décédé , est remplacé par Lambert SONDOT , platineur de Hoignée .

Le 7.9.1821 , Lambert Sondot , qui a déménagé , est remplacé par Nicolas Montrieux , propriétaire à Hoignée .

Le 15.12.1828 , Clément Dozot , trésorier , est décédé . Ses comptes sont vérifiés de 1807 à 1827 . « A effet de donner une note exacte à Sa Majesté des payements faits , et à Monsieur notre Curé , des biens de l'ancienne cure de Cheratte réservés aux Domaines , et pour constater que Mr le curé n'en n'a jamais été dépossédé , nous joignons la note de recherche faites dans les comptes de 1807 à 1827 . Espérons que Sa Majesté daignera le réintégrer en possession des biens et rentes perçus jusqu'à ce jour par le Receveur des Domaines , à l'exception de la rente de 5 muids d'épeautre dus par les représentants Léonard Josse , qui n'ont pas payé depuis l'an 1825 et dont nous lui avons fait signifier un arrêt en défense de payement au Receveur des Domaines à la date du 23.5.1828 » .

Le 19.1.1832 , Jean Michel BRANTEN est nommé trésorier du Conseil de Fabrique .

Le 23.8.1849 , pour faciliter une recomposition légale du Conseil , selon le décret impérial du 30.11.1809 et l'A.R. du 12.3.1849 , les cinq membres autres que le curé et le bourgmestre , membres de droit , démissionnent . Il s'agit de Mrs Jean Pierre Doutrewe , F. Maréchal , T. Mariette , Bertrand Doutrewe et G. Gilon .
Sont nommés : Jean Pierre DOUTREWE , échevin et propriétaire , Bertrand DOUTREWE , receveur communal et propriétaire , et Thomas MARIETTE . Les deux autres membres sont laissés à la désignation du Gouverneur Baron de Macar . Sont désignés par le Gouverneur le 29.8.1849 , Guillaume GILLON et Henri POUSSER .

Le 6.11.1849 , le procès verbal d'installation du nouveau Conseil de Fabrique de la Commune et succursale de Cheratte , canton de Dalhem , Province et Arrondissement de Liège , Royaume de Belgique , est signé . Sont installés : Jean Pierre Doutrewe , échevin communal , Henri Pousser , échevin communal , Thomas Mariette , maître platineur , comme secrétaire et marguillier , Bertrand Doutrewe , receveur communal , comme trésorier et marguillier , Guillaume Gillon , maître platineur , comme secrétaire et marguillier , l'abbé Herman Bernard Borman , desservant , comme Président et marguillier .

Le 7.4.1850 , deux parcelles de terres , propriété de la Fabrique d'église , sont louées , à un prix plus élevé que celui envisagé le 3.12.1849 , et refusé par le Députation Permanente . Cette fois , le prix de location est accepté .

Le 5.1.1851 , des obsèques de trois classes sont mises en route , pour permettre à la Fabrique d'équilibrer son budget . Les comptes de 1850 montraient un déficit de 352,56 francs .

Le 2.10.1853 , le banc de l'église , attribué à la famille de Saroléa est retiré de l'église . Par lettre du 9.12.1853 , les barons de Saroléa réclament le remboursement de la somme qu'ils ont payée pour la location de leur banc .

Le 1.4.1855 , Jean Pierre Doutrewe devient Président de la F.E. et le curé H. Bormans secrétaire . Bertrand Doutrewe est trésorier . Guillaume Gillon est secrétaire du bureau des Marguilliers et Thomas Mariette en est le Président .

Le 5.4.1857 , Gérard ANDRIEN , cultivateur et propriétaire , remplace Jean Pierre Doutrewe , décédé , comme conseiller à la F.E. . Henri Joseph Pousser devient Président .

Le 5.7.1857 , suite à la nomination du curé Bormans à Eymael , J.P. COENEN devient le nouveau curé et est nommé secrétaire du C.F.
Une demande de subsides est faite pour réparer le presbytère en mauvais état , ainsi que le cimetière .

Le 3.4.1859 , Henri Joseph Pousser reste Président du C.F. , le curé Coenen secrétaire , Guillaume Gillon trésorier . Thomas Mariette est Président du bureau des Marguilliers , et Bertrand Doutrewe membre du bureau .

Le 5.10.1862 , Bertrand Doutrewe , décédé , est remplacé par Guillaume MONTRIEUX , échevin et propriétaire à Hoignée . Il devient membre du Conseil et du bureau .

Le 22.2.1864 , la F.E. demande à la commune de pouvoir agrandir le cimetière . Celui-ci est propriété de la Fabrique , puisque antérieur à 1794 . L'agrandir est donc une modification des biens de la Fabrique .

Le 6.4.1867 , Henri Pousser , vu son grand âge , démissionne de la F.E. Il en reste cependant Président honoraire . Il est remplacé par Guillaume MEYERS .

En octobre 1868 , Guillaume Montrieux décède : il est remplacé par Jean GENOTTE , négociant et propriétaire à Hoignée . Il est nommé conseiller et membre du bureau .

En janvier 1869 , décès de Guillaume Meyers . Il est remplacé par Henri COLLEYE , fabricant d'armes de Cheratte , nommé conseiller . Jean Genotte devient trésorier du bureau .
Le 4.4.1869 , Thomas Mariette devient Président , Jean Pierre Coenen , curé , secrétaire , Guillaume Gillon président du bureau , Jean Genotte trésorier du bureau et Gérard Andrien membre du bureau .

Le payement de la dette de l'ancien trésorier de la F.E. , Bertrand Doutrewe , décédé en 1857 , est réclamé à sa veuve par lettre du 4.4.1869 . La dette se monte à 2000 francs , reconnue et signée par le trésorier B. Doutrewe en faveur de la F.E.

Le 3.7.1870 , le nouveau curé Jean François COURARD , qui est entré en fonctions le 3.4.1870 , informe le C.F. du nouveau temporel du culte .
Le C.F. prend aussi connaissance de la Circulaire du Ministre de la Justice du 28.6.1870 , obligeant les F.E. à établir un budget annuel pour prévoir les frais de l'année suivante (A.R. 4.3.1870 art 13) . Le 14.8.1870 , le budget est réalisé .

Le 6.4.1873 , suite à la création de la nouvelle paroisse Saint Joseph sur les hauteurs de Cheratte , plusieurs membres de la F.E. , originaires de cette nouvelle paroisse , présentent leur démission .
Guillaume Gillon , démissionnaire , est remplacé par François SAINT REMY , qui devient trésorier du bureau .
Jean Genotte , démissionnaire , est remplacé par Jacques LEMOUCHE , qui devient secrétaire du bureau .
Thomas Mariette , démissionnaire , est remplacé par Jean HERMAN , qui devient membre et conseiller .
Henri Colleye , démissionnaire , est remplacé par Servais FRAIKIN , qui devient président du bureau des marguilliers .
Gérard Andrien devient Président du C.F. Jean François Courard reste secrétaire .

En mars 1875 , le C.F. décide de vendre deux confessionnaux pour acquérir deux nouveaux bancs à mettre en location .

En mars 1876 , François Saint Remy , trésorier , qui a quitté Cheratte , est remplacé par Walthère GILLON , entré le 2.1.1876 .
En avril 1876 , l'abbé Louis RENARDY , nouveau curé , est nommé secrétaire du C.F. et du bureau .

Le 25.8.1876 , la F.E. est sollicitée pour une emprise à faire dans le cimetière paroissial . Une commission composée de G. Andrien , J. Herman et L. Renardy s'occupera du dossier . Un rapport est visé le 21.11.1876 par le doyen de Visé Vanschillebeeck .

Le 10.3.1878 , Jean DEPIREUX , sacristain , démissionne et est remplacé par Guillaume ALBERT .

Le 6.4.1879 , un ballottage provoque une crise au sein du C.F. : Jean DEUSE et Gérard ANDRIEN se disputent la Présidence . Un ballottage existe entre Jacques Lemouche , Servais Fraikin , Albert Wilquet et Henri Meyers . Un deuxième tour de scrutin est organisé où Gérard Andrien dépose deux bulletins , sous prétexte de voix prépondérante . Jean Deuse et Jean Herman déposent réclamation contre Gérard Andrien et en appellent à l'Evêque .
Celui-ci accepte une deuxième séance de vote le 13.4.1879 . Les votants , n'étant pas en nombre suffisant , nouveau ballottage .
Le 16.11.1879 , l'Evêché donne sa décision sur le différent existant dans les nominations du C.F. signé par Théodore évêque de Liège et le chanoine Zomers : les membres de droit et la petite moitié du bureau des marguilliers voteront dans l'intervalle d'un mois pour les deux personnes restant à élire , sinon il appliquera le décret du 30.12.1809 art 8 paragr 2 .
Une séance extraordinaire le 4.5.1879 voit encore un nombre trop restreint de présents au vote : report .
Le 26.5.1879 , la décision de l'évêché amène à ce qu'il nomme lui-même les membres du C.F. selon le décret ci-dessus . Servais Fraikin , fabricant d'armes et Jacques Lemouche sont nommés à la grande série .
Le 11.6.1879 , en séance extraordinaire , il est décidé :
Gérard Andrien est Président du C.F. , Louis Renardy , curé , est secrétaire du C.F. et du bureau . Servais Fraikin est président du bureau en lieu et place de Jean Herman .
Walthère Gillon est trésorier . Jacques Lemouche et Jean Herman sont conseillers .

En avril 1880 , Jacques Lemouche quitte la paroisse et est remplacé par Denis CHARLIER .

En avril 1882 , Jean Herman est remplacé par Joseph PURNELLE . Gérard Andrien reste président et Denis Charlier devient secrétaire .

En janvier 1884 , Gérard Andrien , décédé , est remplacé par Pierre ANDRIEN , cultivateur célibataire , qui est nommé président du CF . Bernard WAUTERS , nouveau curé est nommé secrétaire .

En avril 1887 , Joseph Purnelle démissionne . Il est remplacé par Albert WILKET , fabricant d'armes , qui devient conseiller .

En avril 1889 , Denis Charlier part habiter Liège . Il est remplacé par Jean LUCASSEN , rentier .

Le 20.1.1895 , la demande du Gouverneur de faire disparaître le déficit de 96,59 frs du budget 1895 est examinée . Il est impossible d'augmenter les ressources de la F.E. ou d'en diminuer les frais . Il y a les anciens déficits qui sont reportés et la vétusté de l'église et du presbytère entraînent des dépenses considérables . Ces réparations risquent d'ailleurs d'augmenter encore le déficit chaque année . Le C.F. propose au Gouverneur de demander à la commune un subside extraordinaire de 100 frs , et ensuite de majorer le subside annuel ordinaire .

Le 3.3.1895 , les héritiers du curé Dupont , qui ont versé 600 frs de legs à la F.E. réclament le paiement des 82,80 frs de frais . Le trésorier a acheté avec cet argent un Fonds Belge et n'a pas d'argent disponible pour couvrir ces frais . Il est demandé au Ministre des Finances de pouvoir faire rembourser le titre pour payer les frais et de déposer ensuite le restant de la somme à la Caisse d'Epargne . Le Ministre refusera la demande , un appel au Roi sera fait le 7.4.1895 . Le Ministre des Finances vendra , au nom du C.F. un capital de 100 frs sur le leg Dupont .

Le 5.4.1896 , Pierre Andrien , devenu bourgmestre , démissionne du C.F. il est remplacé par Gilles WOIT , armurier , qui devient conseiller . Albert Wilket devient Président du Conseil et secrétaire du bureau .

En mars 1898 , le C.F. accueille en son sein l'abbé Jean WEY , nouveau curé de Cheratte Notre Dame .

Le 19.11.1899 , Gilles Woit démissionne et est remplacé par Paul HENRY .

Le 1.4.1900 , Jean Lucassen est remplacé par Joseph CHARLIER .

En octobre 1901 , Servais Fraikin , décédé , est remplacé par Gustave DECORTIS , comme conseiller .

En avril 1902 , Albert Wilket est réélu Président du C.F. , l'abbé Jean Wey secrétaire , Walthère Gillon trésorier , Paul Henry membre , Joseph Charlier président du bureau , Gustave Decortis membre du bureau .

Le 3.1.1904 , l'abbé Aloys HOEFNAGELS , nouveau curé , est nommé secrétaire du C.F.

Le 6.3.1904 , Walthère Gillon est décoré de la médaille civique de 2e classe pour les 25 années au Conseil de Fabrique .

Le 3.3.1907 , le C.F. demande la reconnaissance légale d'un poste de vicaire par le Ministère de la Justice . La population dépasse 1500 habitants et la remise en activité prochaine d'un important charbonnage va augmenter encore la population . Dans quelques jours , s'ouvrira aussi un hôpital clinique . Un seul prêtre devient insuffisant .

Le 21.2.1909 , le C.F. décide d'aliéner des capitaux provenant de fondations , pour construire une maison vicariale . 7000 francs sont prévus . La location de la maison au vicaire rapporterait 5% d'intérêts , au lieu des 3% offerts par les Bons d'Etat . Une demande d'autorisation sera faite au Ministre de la Justice .

Le 7.4.1912 , démission de Gustave Decortis qui a quitté la paroisse . Il est remplacé par Léon NAGANT , candidat notaire .

Le 7.7.1912 , le C.F. décide de placer le gaz d'éclairage à l'église et au presbytère . Contact sera pris avec la firme du Gaz de Jupille .

Le 6.10.1912 , suite aux décès de Albert Wilket (20.7) et de Joseph Charlier (6.9) , il est procédé à l'élection des remplaçants . Eugéne de NIMAL , conseiller communal et Edouard FRANS , propriétaire , sont choisis . Léon Nagant est désigné comme Président .

Le 5.1.1913 , Edouard Frans prend à sa charge les frais d'installation de l'éclairage au gaz dans l'église , le presbytère , le local du patronage , la sacristie et le cercle St Norbert . Le coût est de 1170,30 francs. Dans l'église, les appareils sont en cuivre massif style Louis XVI , venant de la maison Portugals à Liège . Ils sont inaugurés le dimanche 8.12.1912 .

Le 5.10.1913 , L. THIRY , nouveau curé depuis le 27.5 , est nommé secrétaire du C.F.

Le 11.4.1915 , l'argent manque cruellement : plus de Fonds de l'Etat , retard de paiement de la Commune , les revenus des bancs et des chaises diminuent fortement , ainsi que les fermages sur les biens loués . Il devient difficile de payer le personnel . Il est décidé de faire un maximum d'économies pour payer au plus vite les salaires .

Le 3.10.1915, Léon Nagant , qui a quitté la paroisse depuis le début de la guerre démissionne . Il est remplacé par Léon RANDAXHE , secrétaire communal . Edouard Frans est nommé Président . Walthère Gillon demande à être déchargé de sa fonction de trésorier . Il gardera la signature , aidé par Mrs Randaxhe et de Nimal .
La situation de la caisse est désastreuse : les collectes , qui avaient été supprimée dès le début de la guerre , sont rétablies . Un emprunt est fait chez le notaire Biar de Liège , garanti par Mrs Frans , Gillon et Thiry . Proposition est faite de faire un appel discret aux débiteurs de la paroisse .
Le 6.2.1916 , le notaire Biar accorde un prêt de 500 frs et on a récupéré quelques fonds chez les débiteurs . Les collectes resteront suspendues jusqu'à la fin de la guerre .
La sacristie de gauche est en mauvais état : il faut surveiller le toit pour éviter les infiltrations d'eau .

Le 6.5.1917 , suite au décès de Edouard Frans et de Waltère Gillon , Eugène de Nimal devient Président . Paul HENRY est membre du bureau . Louis RANDAXHE est nommé au CF et devient trésorier .
Edouard Frans fait un « don royal » à son décès : il lègue un capital de 36.500 francs à exécuter par maître Eugène Duchesne , notaire à Wandre .
Le vicaire J. COULEE remplace W. Gillon et René PIRET est nommé au bureau .

Le 7.10.1917 , les annuités des sommes placées par le notaire Duchesne suite au legs de Mr Frans améliorent les finances de la F.E. Le déficit diminue très fort .
La commune paiera le budget prévu pour la réparation de l'horloge .
Le chantre et l'organiste pourront être augmentés de 15 frs . Le sacristain le sera prochainement .
Le sonneur , L. Dupont , démissionne et est remplacé par C. Folie déjà sacristain .

Le 6.10.1918 , le nouveau curé , l'abbé Jean BAGUETTE , est nommé secrétaire du C.F.
Le bourgmestre , Pierre Andrien , est emmené à la Chartreuse de Liège par les allemands pour y être maintenu prisonnier .

Le 4.1.1920 , Mr Henry , décédé , doit être remplacé . Il le sera le 4.4.1920 par Célestin MALCHAIR . L'abbé Coulée étant lui aussi décédé le 12.2.1920 , il est remplacé au C.F. par Alphonse COX .
Les élections donnent le résultat suivant :
L'abbé Baguette , curé , et Pierre Andrien , bourgmestre , sont tous deux membres de droit du C.F.
René Piret , Louis Randaxhe , trésorier , et Célestin Malchair font partie de la grande série .
Eugène de Nimal , Président du CF et Alphonse Cox font partie de la petite série .
Le bureau des Marguilliers se compose de Eugène de Nimal , président , Louis Randaxhe , trésorier , le curé Jean Baguette , secrétaire , et Alphonse Cox , membre .

Le 2.4.1922 , l'achat d'un poêle pour la sacristie est décidé .

En 1925 , un litige oppose le CF à la Commune . Les dépenses de chauffage sont refusées (325 frs) , la caisse de pension est obligatoire ainsi que le poste Sabam , les collectes à domicile ne sont pas un moyen légal de faire face aux dépenses ordinaires du culte .
Le Conseil Communal du 9.5.1925 décide que les dépenses non obligatoires doivent être payées par les pratiquants du culte . Cet avis est suivi par la Députation permanente le 17.6. Il faut supprimer les dépenses de chauffage , l'affiliation des employés de l'église à la caisse des pensions et la Sabam . Elle refuse aussi la dépense prévue pour doter les fenêtres du presbytère de volets mécaniques .
Le 17.7.1925 , le CF note que les dépenses ont suivi l'augmentation du coût de la vie , que les fermages des terres ont diminué vu la vente de terrains . Le coût du chauffage est incompressible . Le CF renonce à la caisse de pension , à la Sabam et à l'achat des volets .
Le 7.3.1926 , suite à des remarques de la commune , la Députation permanente finit par accepter de maintenir le subside de 600 frs pour les volets , une augmentation du poste du traitement de l'organiste et l'obligation de verser une pension aux employés d'église même si le montant augmente dans les prochaines années . Le C.F. décide de ne pas modifier son budget , puisqu'il est accepté par le Gouverneur .

Le 6.9.1925 , suite au décès de Louis Randaxhe , Noël MONTRIEUX est nommé membre et trésorier . Il est Président du Cercle , Professeur à l'école moyenne et conseiller communal .

Le 7.3.1926 , un projet d'implanter une nouvelle cabine électrique le long de l'église , est repoussé par l'Evêché . Le refus est accepté par le Compagnie électrique . L'installation de l'électricité à l'église est reportée à plus tard , lorsque l'électricité sera aussi installée à l'Administration communale .

Le 3.1.1932 , le CF accueille le nouveau curé , Gaston LAMBRICHT , qui est nommé secrétaire du CF .

Le 7.1.1934 , démission de Célestin Malchair . Il sera remplacé le 1.4.1934 par Joseph MOISSE , contre la candidature du docteur PIRENNE .

Le 1.7.1934 , l'eau alimentaire est installée à l'église et placée dans la sacristie de droite .

Le 11.2.1935 , le Conseil Communal refuse le budget du CF . Celui-ci demande de diminuer les frais de salaires du personnel de l'église de 10% .
Le CF répond que les traitements des fonctionnaires n'ont pas suivi les fluctuations de l'index , que le traitement des employés d'église sont minimes par rapport aux heures prestées : organiste : 3frs/h , chantre : 2,65 frs//h , sacristain sonneur : 1,25 fr/h . De plus , la loi sur les pensions oblige le chantre à payer 18 frs/an à la Caisse de pension et 60 frs /an au Fonds d'allocations . Pour l'organiste , ce sont 19,50 et 45 frs . Pour le sacristain sonneur , 30 frs .
Le 5 .4.1936 , une circulaire du Gouverneur ne permet plus de porter au budget de cotisations pour les employés d'église .

Le 7.4.1935 , le CF décide d'interdire l'affichage sur les murs du presbytère : des affiches pour le cinéma sont jugées licencieuses . Un panneau « Défense d'afficher » sera placé .

Le 1.1.1939 , Eugène de Nimal démissionne . Il est remplacé par Eugène Pirenne , docteur en médecine . René Piret devient Président du CF et du bureau .
Le 13.4.1939 , Eugène Pirenne démissionne pour raisons personnelles : il est remplacé par Théodore RISACK .

Le 1.4.1945 , un décret du Régent demande de renouveler tous les membres de la FE , vu qu'il n'y a pas eu d'élections pendant la guerre .
René Piret est élu Président du CF . et du Bureau des Marguilliers .
Gaston Lambricht , curé , est nommé secrétaire du CF et du bureau .
Noël Montrieux est nommé trésorier et , avec Alphonse Cox , membre du CF .
Joseph Moisse et Théodore Risack sont élus au CF .

Le 5.10.1947, Noël Montrieux est nommé bourgmestre de Cheratte . Membre de droit du CF , il est remplacé par Joseph NEUFCOUR .

Le 4.4.1948 , Alphonse Cox , décédé , est remplacé par Joseph COX . René Pirert reste Président et Joseph Neufcour devient trésorier .

Le 3.4.1949 , Joseph Neufcour quitte la paroisse . Il est remplacé par Robert FALLAISE , aussi comme trésorier .

Le 1.10.1950 , une demande d'indemnités à allouer au vicaire pour l'aider à payer le loyer réclamé pour son logement par l'Union de Cheratte , est refusée par le Président René Piret . Tous les autres membres du CF votent pour l'accepter . Le Président quitte la séance .
Le 7.1.1951 , René Piret démissionne et est remplacé par Joseph RUWET qui devient Président du CF .
Mr Moisse est remplacé par Noël JOSSE au CF et comme président du bureau .
L'intervention de 500 frs/mois pour la location de la maison du vicaire est acceptée .

Le 7.10.1951 , le nouveau curé , l'abbé WEEGHMANS est nommé secrétaire du CF et du bureau .

Le 2.1.1955 , l'abbé Lambert MORRIER , nouveau curé , est nommé secrétaire du CF .

Le 6.1.1957 , François RONDIA , nouveau curé , est désigné comme secrétaire du CF et du bureau .

Le 3 .4.1960 , les élections donnent comme Président du CF Joseph Ruwet , François Rondia , curé , comme secrétaire , Robert Fallaise comme trésorier . Noël Josse est président du bureau des marguilliers . Théo Risack , Joseph Cox et Noël Montrieux , ancien bourgmestre , sont membres . Noël Montrieux décède le 21.6.1961 .

Le 1.4.1962 , suite à la démission de Joseph Ruwet , Théo Risack devient Président . Jean MONTRIEUX entre comme membre .

Suite au départ du curé Rondia pour Wandre , en octobre 1963 , l'abbé Jean FOSSOUL , nouveau curé est nommé secrétaire du CF le 1.12.1963 .

Le 2.10.1966 , Léonard VAN LINTHOUT seconde Mr Fallaise , comme trésorier adjoint .
Le 9.4.1967 , suite à la démission de Joseph Cox , Léonard Van Linthout entre officiellement au CF avec le titre de trésorier-adjoint , pour un temps limité .

Le 6.4.1969 , Théo Risack est nommé Président du CF , Robert Fallaise trésorier , Arnold Bosly , nouveau curé , secrétaire , Noël Josse , Jean Montrieux et Joseph Cox , membres .

Le 5.10.1969 , suite au décès de Joseph Cox , Léonard Van Linthout fait son retour au CF comme membre . Théo Risack démissionne de son poste de Président et est remplacé à ce poste par Jean Montrieux . Noël Josse démissionne et est remplacé par François BEAUJEAN .

Le 4.4.1971 , Léonard Van Linthout est nommé trésorier du CF .

Le 5.3.1972 , suite au décès de Jean Montrieux , Jules SABAUX entre au CF . Suite à l'éloignement de la paroisse pour raisons de santé , Théo Risack démissionne et est remplacé par Jean Marie DEMARET .
Le 2.4.1972 , les élections portent François Beaujean à la Présidence du CF , Arnold Bosly , curé , comme secrétaire , Léonard Van Linthout comme trésorier . Robert Fallaise est président du bureau , Jules Sabaux et Jean Marie Demaret sont membres .

Le 31.5.1979 , François Beaujean , quittant la paroisse , est remplacé par Désiré VAN ASS . Robert Fallaise , décédé , est remplacé par Jean COLLEYE . Jules Sabaux est élu Président . Jean Marie Demaret est nommé secrétaire .

Le 11.6.1980 , suite aux démissions de Léonard Van Linthout et de l'abbé Bosly , Louise FALLAISE remplace Léonard Van Linthout et est nommée trésorière . Jean Marie Demaret est secrétaire .

Le 4.1.1981 , suite au départ de la paroisse de l'abbé Bosly , l'abbé Harry SPAUWEN entre au C.F. Jean Marie Demaret reste secrétaire .

Le 10.3.1983 , Jean Colleye démissionne . Le 27.5.1983 , il est remplacé par Joseph LOCATELLI .

Deux affaires de terrains

Les emprises successives sur les terrains du presbytère

Le 30.3.1859 , la F.E. accepte la décision du Conseil Communal de reprendre un morceau de terrain longeant le ruisseau . La commune fera clôturer le jardin à l'extérieur du ruisseau qui longe la propriété , par une haie , en suivant l'alignement de la maison communale , en laissant l'abreuvoir à la disposition des habitants et en assurant le nettoyage du ruisseau .
La propriété reste à la commune pour toute la rive gauche du ruisseau , ainsi que pour les arbres y plantés .
Si le chemin de fer passe dans l'abreuvoir , il faudra en refaire un autre .
Le chemin de fer achète un terrain , après accord du 7.10.1860 du Gouverneur , pour la somme de 1050 francs . Cet argent servira pour payer les arriérés de 1859 .

En avril 1893 , Mr Henri Jacquet de Liège demande à acheter une parcelle de terrain du jardin du presbytère portant sur 50 m2 . Un accord pourra être donné pour la somme de 500 frs , si un mur est construit dans l'axe de la haie et s'il paie les frais d'actes . Après autorisation de l'Evêque , le C.F. marque son accord en octobre 1893 . Demande est faite à la Députation Permanente d'affecter cette rentrée d'argent pour construire un mur d'enceinte de 18 m le long de la route Liège – Maestricht et le rehaussement d'un mètre du mur de la route du Chemin de Fer, pour améliorer et embellir le jardin . La clôture du jardin sera terminée soit par un prolongement du mur existant , soit par une haie d'épines vivantes .
En janvier 1894 , alors que l'abbé Hubert VRANCKEN est nommé curé , Mr Herman demande à acheter une partie du terrain promis à Mr Jacquet , ce qui est refusé . L'ensemble de la parcelle ira bien à Mr Jacquet .
Le 9.5.1894, Mr Herman se voit accordé la partie de parcelle demandée, grâce à l'autorisation de Mr Jacquet . Ce dernier demande , par contre , un morceau de parcelle supplémentaire de 15,2 m2 .
Le 25.8.1894 , la Députation Permanen,te et l'Evêché ont accordé l'autorisation de cession des parcelles demandées par Mrs Jacquet et Herman . L'acte est dressé par Maître Lecampe , notaire à Argenteau en présence de Mrs Andrien , Gillon et Wilket .
Les plans et devis des murs sont dressés par Mr Pirlet , entrepreneur à Liège , pour la somme de 601,03 frs .
Le 17.9.1894 , deux soumissions sont examinées : l'une est de 678 frs , l'autre de 560 frs par la firme Simonis et Debatisse de Bellaire . Cette dernière est acceptée .

A la séance du 3 .3.1895 , il est décidé de demander d'approprier le petit bâtiment situé dans la cour derrière le presbytère , pour en faire deux salles pour le presbytère et la paroisse (catéchisme et patronage) , vu qu'il n'y a pas d'intervention financière à demander à la commune , que le bâtiment se trouve dans un état délabré et nécessiterait des réparations considérables , et que l'appropriation serait un embellissement et une amélioration pour le C.F.

Le 8.9.1895 , le C.F. essaiera d'obtenir une compensation financière pour une expropriation de 15 m de terrain le long de la route Jupille – Visé .

Le 19.11.1899 , un projet de construction de maisons ouvrières sur le terrain derrière l'église est examiné .
De même , un projet de couverture du ruisseau entre le terrain de la Fabrique d'église et la maison communale , pour en faire un terrain à bâtir , est examiné . Il sera demandé à l'administration communale de permettre l'alignement requis .
Le 7.1.1900 , il est demandé à Mr Charles , commissaire voyer , de faire un plan et devis pour la couverture du ruisseau .

Le 7.7.1907 , le C.F. prend connaissance d'un plan d'aménagement d'une station de chemin de fer (plan parcellaire n° 31) . Cela donnerait lieu à une expropriation de 2 ares 85 ca du jardin du presbytère . Une réclamation est envoyée au collège des bourgmestre et échevins .
Il n'est pas question d'amputer le jardin qui entoure le presbytère des quatre côtés . Le presbytère n'aurait plus son caractère tranquille et pacifique vu le passage de tant de personnes . Un remblai possible de chemin de fer s'élèverait à 2 m de haut devant le jardin du presbytère , ce qui rendrait impossible , vu l'humidité , d'y cultiver des légumes .
De plus , il y aurait obligation de reconstruire un mur de 35 m pour clôturer le terrain , alors que le C.F. n'a pas d'argent . Ce serait aussi une privation de terrain qui pourrait être vendu plus cher comme terrain à bâtir . Enfin , vu le prix élevé à payer par le Chemin de Fer pour ce terrain , il vaudrait mieux de changer l'emplacement de la station .
Le C.F. marque donc son opposition au projet .

Le 1.12.1907 , l'expropriation pour le chemin de fer est décidée . Il reste à fixer les indemnisations à réclamer .
Mr le curé demandera 12,50 frs . La dépréciation du jardin et du presbytère sera indemnisée pour 5000 frs . Les 8 arbres fruitiers sacrifiés coûteront 400 frs . Le mur de soutènement au niveau de la route coûtera 1012,50 frs . Le mur de clôture , à bâtir sur le mur de soutènement coûtera 756 frs .

Le 6.1.1924 , le charbonnage en extension , demande pour acquérir du terrain de la F.E. de 17 ares et 55ca . Le 24.2 , le charbonnage demande pour acheter la parcelle 744 au prix de 5 frs du m2 . Le diocèse est d'accord . Deux experts sont désignés pour évaluer la terre et le notaire Metten est chargé de la vente . Le terrain est mis en vente publique le 2.3.1924 . Le 24.6 , le charbonnage , représenté par Mr Roland , directeur , acquiert le terrain pour 8.775 francs . La somme est placée le 5.10.1924 .

Le 1.4.1928 , la Commune demande à la FE de lui vendre du terrain pour faire une route entre la rue des Champs et la Place de l'église . La décision est reportée .
Le 7.10.1928, la question de la canalisation du ruisseau est posée : le cadastre viendra vérifier.
Le 3.12.1928, le projet de canalisation du ruisseau de Cheratte est approuvé par la Commune .
Il y a échange de terrain entre la Commune et la FE . Ceci permettra d'isoler la Maison Communale , de canaliser le ruisseau et de créer un passage entre la rue de Visé et la rue des Champs , passage qui sera porté à une largeur de 10 m . La FE cèdera 223 m2 contre 48 m2 venant de la Commune . Les dépenses sont prises en charge par la Commune , en échange du terrain cédé . Après consultation cde l'Evêché , il y a accord ce principe , puisqu'il y a « utilité publique » . Le 7.12 , le CF et le Conseil Communal se réunissent et améliorent l'accord .
Le 31.1.1929 , il est décidé au CF de permettre l'échange , à condition de construire un mur et une clôture autour du terrain de la FE . Les cours longeant l'église seront remblayées à hauteur de la rue des Champs . L'excédent de terrain près du pont fera partie de la voirie communale et sera maintenu à l'abri des immondices et des décombres .

Le 7.7.1929 , l'ASBL décanale élèvera , sur le terrain de la FE un bâtiment servant de patronage et d'école des garçons . Le projet sera revu ultérieurement .

A l'occasion de la réparation du mur de la rue J.Lhoest , la commune fera un trottoir sur une bande de terrain de 2 m de large à prendre sur le terrain du presbytère . Le CF , le 15.1.1964 , refuse et ne donnera son accord que pour 1,50m à partir du mur en blocs .

Le 17.5.1965 , une nouvelle emprise sur le jardin du presbytère est consentie à la famille Fallaise , pour construire deux maisons .

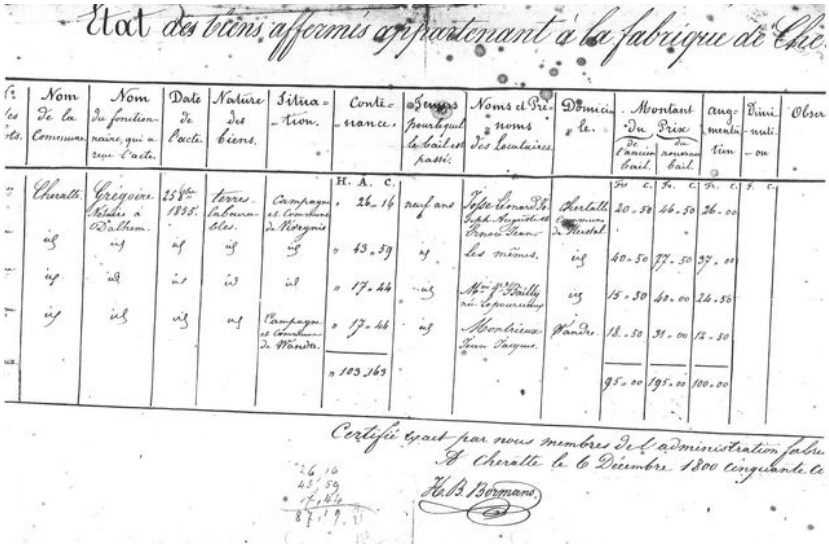
Le 3.3.1974 , le bourgmestre demande pour obtenir pour la commune une partie du terrain autour de l'église . Le CF refuse , car ce terrain est nécessaire pour les œuvres de jeunesse .

Le 23.6.1975 , le CF envisage de céder une partie de l'ancienne cour de récréation de l'école , contre l'asphaltage de la cour des scouts et des louveteaux .

Les Terres de Vivegnis

Les Visites de l'Archidiacre au curé de Cheratte, nous apprennent que le curé de Cheratte reçoit toutes les dîmes (12.7.1712) , même de l'autre côté de la Meuse , même sur les vignobles et les petites parcelles (6.10.1699 et 23.10.1764) , qu'il dit donner à bail jusqu'à 700 à 800 fl (12.7.1712).
C'est la mention la plus ancienne que nous avons de location des terres de Vivegnis , appartenant à l'église de Cheratte .

Le 6.12.1855 , un état des biens , affermés appartenant à la fabrique de Cheratte , est dressé par le curé de Cheratte H.B. Bormans .
Il reprend les renseignements suivants :
« Le Notaire Grégoire à Dalhem est le nom du fonctionnaire qui a reçu l'acte . La date de l'acte est le 25.10.1855 .
La nature des biens est « terres labourables » .
Leur situation est , pour les trois premières la campagne et commune de Vivegnis . La quatrième est la campagne et commune de Wandre .
Les contenances sont de 26 ares 16 centiares ; 43a 59 c ; 17a 44 c ; 17a 44 c .
Le temps pour lequel le bail est passé est de 9 ans pour chacune des pièces .
Les noms des locataires sont , pour la première pièce , Josse Léonard Joseph Auguste et Ernou Jean domiciliés à Chertalle commune de Herstal ; pour la deuxième , les mêmes ; pour la troisième Madame veuve Bailly née Lepourceaux domiciliée à Chertalle commune de Herstal ; la quatrième Montrieux Jean Jacques domicilié à Wandre .
Les montants du prix est fixé , pour la première pièce à 46,50 frs contre 20,50 frs antérieurement , soit une augmentation de 26 frs . Pour la deuxième pièce , 77,50 frs contre 40,50 , soit 37 frs d'augmentation . Pour la troisième pièce , 40 frs contre 15,50 , soit 24,50 frs d'augmentation . Pour la quatrième pièce , 31 frs contre 18,50 , soit une augmentation de 12,50 frs .
Le total des locations porte sur 195 frs contre 95 antérieurement, soit 100 frs d'augmentation .


État des biens affermés appartenant à la fabrique de Che

Nom de la Commune	Nom du fonctionnaire qui a reçu l'acte	Date de l'acte	Nature des biens	Situation	Contenance H. A. C.	Temps pour lequel le bail est passé	Noms et Prénoms des Locataires	Domicile	Montant du Prix du dernier bail Fr. c.	Montant du Prix du nouveau bail Fr. c.	augmentation Fr. c.	Diminution ou	Observ
Cheratte	Grégoire Notaire à Dalhem	25 8bre 1855	terres labourables	Campagne et Commune de Vivegnis	» 26 16	neuf ans	Josse Léonard Jh Aph Auguste et Ernou Jean	Chertalle Commune de Herstal	20 50	46 50	26 00		
id	id	id	id	id	» 43 59	id	les mêmes	id	40 50	77 50	37 00		
id	id	id	id	id	» 17 44	id	Mme Vve Bailly née Lepourceaux	id	15 50	40 00	24 50		
id	id	id	id	Campagne et Commune de Wandre	» 17 44	id	Montrieux Jean Jacques	Wandre	18 50	31 00	12 50		
					» 103 163				95 00	195 00	100 00		

Certifié exact par nous membres de l'administration fabr
de Cheratte le 6 Décembre 1800 cinquante-c
H.B. Bormans

Le 7.4.1918 , la terre de Vivegnis , qui se trouve dans la zone du canal de la Meuse à construire (Canal Albert) va augmenter de valeur . On attendra donc avant de vendre . Elle sera relouée après la fin de la guerre .

Pour 1918 , les terres sont louées pour un an à Me veuve Darchis (140 frs au lieu de 110 frs) et à Mr Coq (50 frs au lieu de 30 frs) . Idem en 1919 . René Piret , absent à la réunion , conteste l'adjudication pour 1919 . Une mise en adjudication publique sera décidée le 4.4.1920 .
Le 1.1.1922 , la vente des terrains pour la nouvelle Meuse est de nouveau examinée .
Le 6.9.1925 , le C.F. est informé que les terres de Vivegnis seront comprises dans le projet d'expropriation pour la gare en formation du nord de Liège à Chertal .
Le CF décide , le 7.3.1926 , que la terre de Cheratte (2580 m2) sera arpentée par le géomètre Albert .

Le prix de location de ces terres sera augmenté dès la fin du bail : 3 ans . En 1927 , le bail est revu : les contributions à payer seront à charge du bailleur . Le 18.3.1929 , les deux terres de Vivegnis sont louées à Félix Reul , charcutier à Vivegnis pour les sommes respectives de 250 frs et 1500 frs par an . La Députation permanente accepte les montants des locations .
Le 6.4.1930 , le CF apprend la mort de Mr Reul . La question du bail est posée . Madame Reul propose une nouvelle mise en location . Le 6.6 , le CF décide cde voir la possibilité avec le notaire Duchesne . Le 3.10.1930 , les terres sont louées à Dieudonné Josse , cultivateur à Hermalle , au prix de 925 frs par an , pendant un bail de 9 ans . Accord sera demandé à la Députation permanente , ce qui est acté le 5.4.1931 . Le 2.10.1932 , le prix de location est revu à la baisse de 25% , suite à la crise agricole . Le 2.4.1933 , Mr Josse est rappelé à l'ordre pour non payement de son fermage . Le 2.7.1933 , la Députation permanente juge prématurée la réduction de fermage et annule la décision du CF . Celui-ci est convoqué devant le Juge de Paix du Canton par le fermier Josse pour trouver un arrangement . Le CF est représenté par l'avocat Houlteau de Visé . Le 1.10.1933 , le CF demande l'autorisation au Gouverneur d'applique le décret du 30.12.1809 art 77 pour pouvoir convoquer par voie d'huissier .

Le 1.4.1934 , le CF prend acte de la décision du Juge de Paix du Canton qui accorde 30% de remise sur le fermage à Mr Josse , à partir du 1.9.1932 . Il reste en suspens la question des contributions foncières .
Le 1.7.1934 , nouveau retard de paiement des fermages .

Le 7.10.1945 , le loyer des terres à Vivegnis sera revu à la hausse . On se renseignera auprès du notaire Duchesne à Wandre .
Le 6.1.1946 , après consultation, le CF décide d'augmenter les fermages de Vivegnis de 40%.

Le 5.10.1947 , l'augmentation du loyer des terres est à étudier , en fonction de la nouvelle loi relative aux biens des FE.

Le 6.10.1957 , le notaire Duchesne sera revu pour l'augmentation des loyers des terres de Vivegnis . Le 4.1.1959 , le loyer des terres cultivées est augmenté , les terres se trouvant au coefficient 2 . Le locataire est Dieudonné Josse de Hermalle . Le 3.1.1960 , Mr Josse a payé la somme demandée .

Le 25.3.1962 , le CF examine les offres d'expropriation des terrains de Vivegnis (84 a 40 ca) , rendues obligatoires pour permettre l'industrialisation de la Basse Meuse . La proposition , qui porte sur un achat pour 169.000 frs , est acceptée à l'unanimité .

Le 14.2.1964 , le CF prend acte de l'expropriation des terres de Vivegnis . Il sera payé 174.560 frs (capital et intérêts) , à recevoir endéans les 3 mois , soit au plus tard le 15 mai .

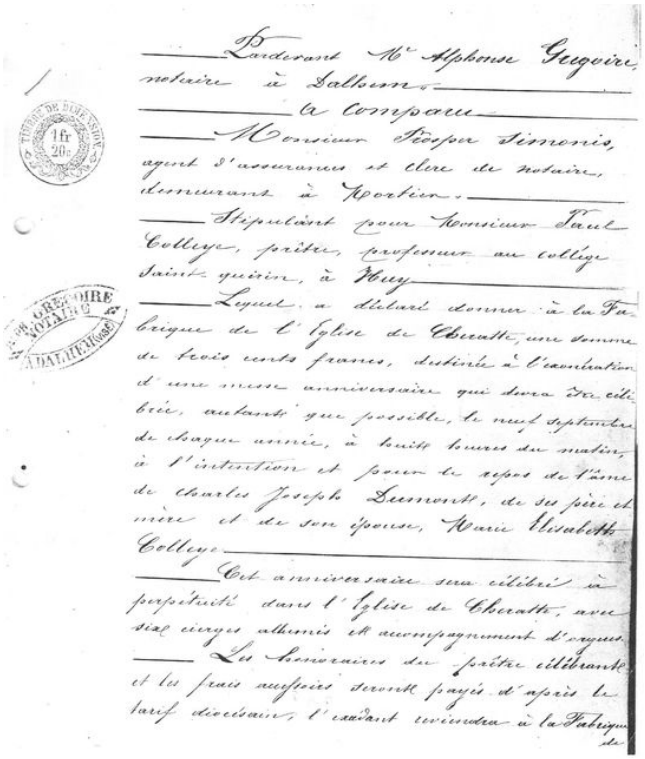
Les Messes Fondées

Pendant plus d'un siècle (1832 à 1938) , plusieurs Cherattois choisirent de donner à leur église des sommes d'argent destinées à assurer la célébration de messes , pour le repos de l'âme de leurs défunts . Ces sommes , enregistrées officiellement devant notaire , étaient placées sur un compte particulier , bons d'état ou autre , et ne pouvaient être utilisées que pour réaliser des travaux de rénovation ou d'embellissement de l'église , sur proposition du Conseil de Fabrique , après accord des autorités de tutelle provinciales .

Au fil du temps , cette pratique tomba en désuétude , surtout face aux problèmes difficiles à résoudre , de la perte de valeur des sommes offertes . C'est ainsi que des messes fondées pour lesquelles de petites sommes avaient été versées à leur époque , sont disparues , ou ont été regroupées avec d'autres , pour constituer un fonds suffisant à la continuation de ces fondations .
Au bout de quelques années , les services de l'évêché se chargent de recalculer le nombre de messe fondées encore existantes pour chaque paroisse , et veille à ce qu'elles soient célébrées au mieux .

Les détails de célébration , prévus lors du versement de ces sommes d'argent par les demandeurs , sont évidemment difficilement praticables encore aujourd'hui . Nous en donnons un exemple pour une fondation établie le 16.1.1872 .

« Pardevant Me Alphonse Grégoire , notaire à Dalhem , a comparu Monsieur Prosper Simonis , agent d'assurances et clerc de notaire , demeurant à Mortier , stipulant pour Monsieur Paul Colleye , prêtre , professeur au collège St Quirin à Huy ,
lequel a déclaré donner à la Fabrique de l'église de Cheratte , une somme de 300 francs , destinée à l'exonération d'une messe anniversaire qui devra être célébrée, autant que possible, le 9 septembre de chaque année , à huit heures du matin , à l'intention et pour le repos de l'âme de Charles Joseph Dumont , de ses père et mère et de son épouse Marie Elisabeth Colleye .



Cet anniversaire sera célébré à perpétuité dans l'église de Cheratte , avec six cierges allumés et accompagnement d'orgues . Les honoraires du prêtre célébrant et les frais accessoires seront payés d'après le tarif diocésain ; l'excédant reviendra à la Fabrique de l'Eglise .
Aux présentes est intervenu Monsieur Jean Genotte , négociant , demeurant à Cheratte , lequel , en sa qualité de Trésorier de la Fabrique de l'église susdite , a déclaré avoir reçu de Monsieur Paul Colleye , préqualifié , sous la date du 13 de ce mois , la somme de 300 francs sus-énomée , dont quittance
Et sous réserve de l'approbation de la Députation Permanente du Conseil Provincial , il a accepté la présente donation
Dont acte , fait et passé à Dalhem , en l'étude du Notaire , le 16.1.1872 , en présence de Lambert Joseph Nizet , père , et Lambert Etienne Nizet , fils , demeurant tous les deux à Dalhem , témoins requis , et , après lecture , ils ont signé avec les Parties et le Notaire
Enregistré à Visé le 17.1.1872 . »